

Procès-verbal du Conseil municipal de Saint Nicolas du 17/02/2025

Présents: Mmes Ghislaine LARTIGUE, Sandrine ROCCHIETTI, Nathalie ROSSI,
M Guillaume LEJEUNE, Damien NOGUES, Alain PERRY, Jean-Marie ROBERT, Philippe ROCCHIETTI.

Absent excusé: M. Patrick CREMA,

M Guillaume LEJEUNE donne pouvoir à M Jean-Marie ROBERT.

1- Retour d'information sur les commissions de l'agglomération d'Agen

Plusieurs commissions, bureaux et conseils d'agglomération ont eu lieu depuis le dernier conseil municipal : Chacun des participants à ces commissions a présenté les points importants concernant la commune.

2- Délibération pour la rétrocession de parcelles appartenant à ESBTP à la commune de Saint Nicolas

M Alain PERRY ne prend pas part à cette délibération.

Le périmètre de la gravière de Bouchon a été redéfini par arrêté préfectoral en retirant les parcelles A41, A469, A575, A576, A579 et A570 de l'arrêté initial.

Ces parcelles appartiennent à ESBTP granulats qui souhaite les rétrocéder à la commune de Saint Nicolas pour l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants autorise M le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

3- Délibération pour la signature du précontrat de bail avec la société TRINA SOLAR

La société TRINA SOLAR a été retenue en tant qu'opérateur pour la construction et l'exploitation d'un parc photovoltaïque sur les parcelles A41, A469, A575, A576, A579 et A570 après un processus d'Appel à Manifestation d'Intérêt.

Le précontrat de bail précise les conditions de réalisation de cette opération (durée, conditions suspensives, conditions de versement de la soultre, montant des loyers, etc...).

Il est à noter que ce précontrat a été examiné par la SEM47 et l'étude de Maître Escaffre qui n'ont pas détecté d'anomalies particulières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise M le Maire à signer tous les documents liés à la signature de ce précontrat.

4- Délibération pour la demande d'une ligne de trésorerie au Crédit Agricole d'Aquitaine

La commune de Saint Nicolas souhaite ouvrir une ligne de trésorerie de 50 000 € auprès du Crédit Agricole afin de couvrir un éventuel besoin de trésorerie pendant un an.

Le taux proposé est : euribor 3 mois + 1,10%

Les frais de dossier sont de 270 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise M le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

5- Délibération pour la signature d'une convention de portage par l'EPFL pour l'achat des terrains « Genon ».

La commune de Saint Nicolas souhaite acquérir les 2 parcelles b17 et B18 appartenant à l'indivision « Genon » afin de constituer une réserve foncière à l'entrée du Bourg.

Cette acquisition entre dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention de l'EPFL Agen Garonne. Le conseil d'administration de l'EPFL a donné son accord lors de sa séance du 24 octobre 2024.

La superficie totale des terrains est de 14 505 m².

Ils seront achetés au prix de 14 505 € auxquels il faut ajouter les frais d'éviction du fermier de 2 500 €, les frais de notaire estimés à 1 000 € et les intérêts qui sont de 1 620 €.

Le coût total est donc de 19 625 € qui sera remboursé à l'EPFL par 5 annuités d'environ 4 000 € à partir de 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise M le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

6- Délibération pour la création d'emploi

M Jean-Marie ROBERT ne participe pas à la délibération.

Compte-tenu de l'ancienneté de salariés dans leur emploi, il est proposé de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 17 heures par semaine et un emploi d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 34 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants adopte le tableau des emplois proposés qui prendra effet le 1^{er} mars.

7- Délibération pour la vente d'une parcelle à M et Mme David CHAUVEAU

Mme Nathalie ROSSI ne participe pas à la délibération.

M et Mme David CHAUVEAU souhaite acquérir la parcelle B1328 d'une surface de 597 m², propriété de la commune, au prix de 2 € le m², soit 1194 €.

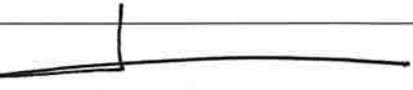
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, autorise M le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

8- Divers

Château Saint Philipp : l'obtention du permis de construire par le propriétaire présente quelques difficultés liées au PLUi et au PPRI. Une réunion avec le secrétaire général de la Préfecture sera organisée afin d'essayer de lever les blocages.

Listes électorales : quelques personnes figurent sur les listes électorales alors qu'elles ne résident plus ou n'ont plus de bien dans la commune. Sandrine va engager les procédures de radiation nécessaires.

Signatures:

Ghislaine LARTIGUE	
Sandrine ROCCHIETTI	
Nathalie ROSSI	
Patrick CREMA	Absent
Guillaume LEJEUNE	
Damien NOGUES	
Alain PERRY	
Jean-Marie ROBERT	
Philippe ROCCHIETTI	